

Date de convocation : 05/09/2022

Date d'affichage : 26 SEP. 2022



**Délibération n° 4 du Conseil Communautaire  
Séance du 21 septembre 2022**

*Le vingt et un septembre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-huit heures,  
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni  
à FAULQUEMONT, sous la présidence de Monsieur François LAVERGNE*

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59

Présents : 42 dont 4 suppléants

Absents : 21

- dont suppléés : 4

- dont représentés : 4

Votants : 46

**PRÉSENTS :** TOUS LES MEMBRES SAUF

**EXCUSÉS :** Michel BAYLAC ; Pierre BLANCHARD ; Jean BRACCO ; Isabelle BUGOT ; Eric BURTARD ; Jean-Marc FULLER ; Evelyne GEORGES ; Raymond HAUSER ; Etienne HOFFERT ; Georges KIRCHNER ; Alain KOPPERS ; Alain LABRE ; Jean MARINI ; Charlotte PACIFICI ; Daniel ROTH ; Jonathan SZABLEWSKI ; Christian ZWIEBEL

**SUPPLÉÉS :** Eric BURTARD représenté par son suppléant Joël HENRION ; Jean-Marc FULLER par son suppléant Cyrille DELVITTO ; Jean MARINI par son suppléant Jean MORYS ; Jonathan SZABLEWSKI représenté par son suppléant Daniel HINSCHBERGER

**POUVOIRS :** Pierre BLANCHARD à Charlotte LOUIS ; Georges KIRCHNER à Jonathan LEIDNER ; Alain LABRE à Béatrice KEMPENICH ; Daniel ROTH à Nathalie DREXLER

**ABSENTS :** Sandrine BOTTIN ; Christian HAUSER ; Peggy SKRIBLAK ; Suzanne THIELEN

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Rapporteur : François LAVERGNE*

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**DÉCISION**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

François LAVERGNE



Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022



**DISTRICT URBAIN  
de FAULQUEMONT**

*Terre de Talents*

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

## Exercice 2021



Lagunc de Zondrange – Août 2022

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	20
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	20
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	21
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	22
2.1.	Modalités de tarification .....	22
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	23
2.3.	Recettes.....	25
3.	Indicateurs de performance .....	26
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	26
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	26
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	28
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	29
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	30
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	31
4.	Financement des investissements.....	32
4.1.	Montants financiers.....	32
4.2.	Etat de la dette du service .....	32
4.3.	Amortissements .....	32
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	33
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	33
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	34
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	34
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	34
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	35

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

Le service assainissement du District Urbain de Faulquemont assure les compétences suivantes : collecte, transport et traitement des eaux usées domestiques.

A ce titre, il effectue les contrôles de raccordement des particuliers et l'élimination des boues produites par les stations d'épuration.

Dans le cadre des travaux de mise en place de nouveaux schémas d'assainissement collectifs, il assure également les travaux de déconnexion des fosses existantes.

- Territoire desservi comprend les 33 communes suivantes :

Adaincourt, Adelange, Arraincourt, Arriance, Bambiderstroff, Boucheporn, Créhange, Elvange, Faulquemont, Flétrange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Han-sur-Nied, Haute-Vigneulles, Herny, Holacourt, Hémilly, Laudrefang, Longeville-lès-Saint-Avold, Mainvillers, Many, Marange-Zondrange, Pontpierre, Teting-sur-Nied, Thicourt, Thonville, Tritteling-Redlach, Vahl-lès-Faulquemont, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut, Zimming

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage :

Seules les communes du secteur Aval et celles ayant fait l'objet de travaux de mise en conformité de leur assainissement par le DUF sont dotées d'un zonage d'assainissement réglementaire. Pour les autres communes, les zonages existent de fait et correspondent à la desserte des réseaux.

- Existence d'un règlement de service :

Par délibération du 15 décembre 2010 un règlement du service assainissement a été approuvé. Ce dernier est articulé en 4 livres :

- Livre 1 : ce dernier reprend le règlement intérieur fixant les modalités d'exercice de compétence assainissement par le DUF
- Livre 2 : règlement du service d'assainissement collectif
- Livre 3 : règlement traitant des rejets industriels
- Livre 4 : règlement du SPANC

## **1.2. Mode de gestion du service**



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

## **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 805 habitants au 31/12/2021 (24 939 au 31/12/2020).

## **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 11 157 abonnés au 31/12/2021 (10 774 au 31/12/2020).

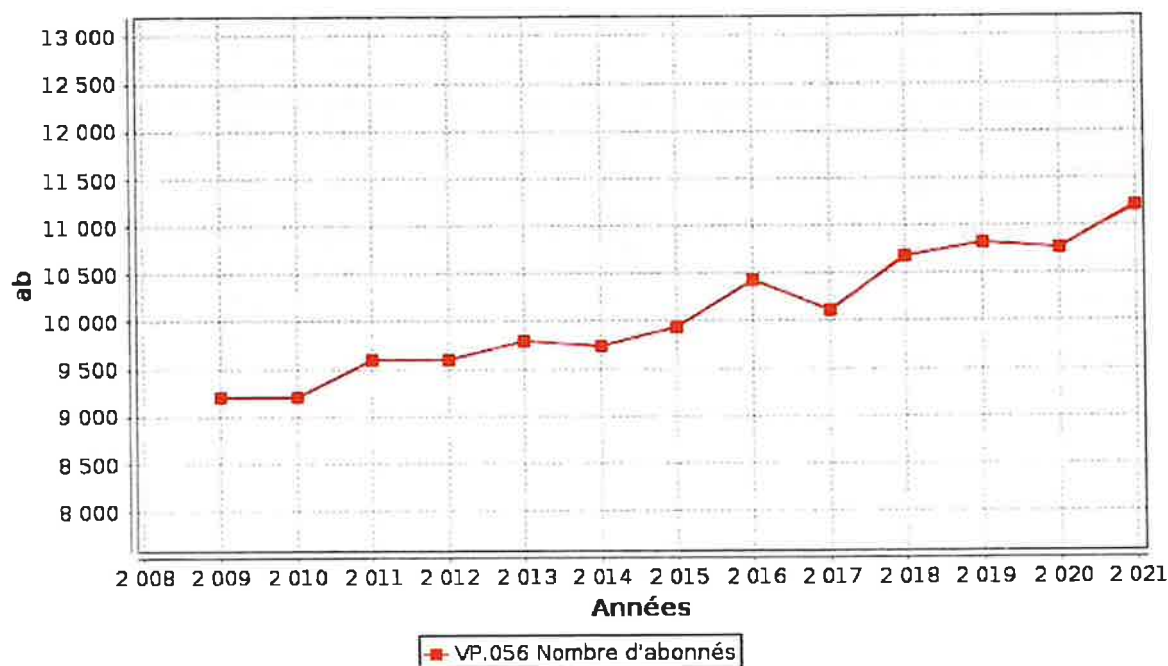
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Adaincourt	47	54		54	0,13
Adelange	111	121		121	0,08
Arraincourt	54	69		69	0,22
Arriance	95	106		106	0,10
Bambiderstroff	503	511		511	0,02
Boucheporn	264	125		125	-1,11
Créhangé	1711	1731	2	1733	0,01
Elvange	177	185		185	0,04
Faulquemont	2388	2453	1	2454	0,03
Flétrange	417	431		431	0,03
Foulligny	50	111		111	0,55
Guinglange	136	151		151	0,10
Hallerling	62	66		66	0,06
Han-sur-Nied	97	104		104	0,07
Haute-Vigneulles	212	222		222	0,05
Herny	227	244		244	0,07
Holacourt	37	41		41	0,10
Hémilly	56	71		71	0,21
Laudrefang	141	141		141	0,00
Longeville-lès-Saint-Avold	1652	1731	2	1733	0,05
Mainvillers	140	150		150	0,07
Many	123	129		129	0,05
Marange-Zondrange	141	160		160	0,12
Pontpierre	294	320		320	0,08
Teting-sur-Nied	531	525		525	-0,01
Thicourt	52	69		69	0,25
Thonville	22	25		25	0,12
Tritteling-Redlach	222	231		231	0,04
Vahl-lès-Faulquemont	103	121		121	0,15
Vatimont	138	154		154	0,10
Vittoncourt	156	167		167	0,07
Voimhaut	98	115		115	0,15
Zimming	322	323		323	0,00
<b>Total</b>	<b>10 779</b>	<b>11157</b>	<b>5</b>	<b>11 162</b>	<b>3,43 %</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 11 157.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33 abonnés/km au 31/12/2021. (31,9 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,22 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,31 habitants/abonné au 31/12/2020).

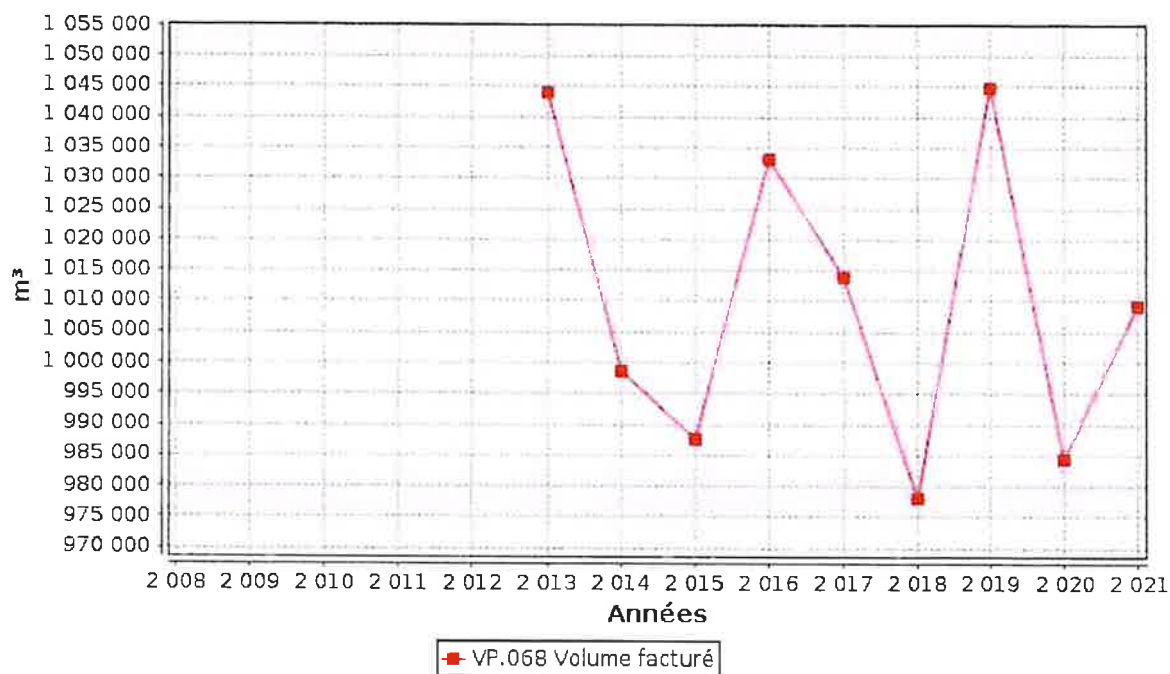


### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>984 494</b>	<b>1 009 297</b>	<b>2,5%</b>





### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Energis (Zone des garages à Longeville)	2173	2305	5,73
<b>Total des volumes exportés</b>	<b>2173</b>	<b>2305</b>	<b>5,73</b>
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2021 (5 au 31/12/2020).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 242 km de réseau unitaire hors branchements,
- 96,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 338,1 km (337,78 km au 31/12/2020).

119 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Localisation	Déversoirs d'orage	Bassins de pollution	
		Nombre	Volume de stockage
Agglo Créhange	24	2	1800
Agglo Faulquemont	20	4	399
Agglo Haute Vigneulles	14	7	400
Agglo Longeville	15	3	1795
Mainvillers	2	-	-
Hémilly	3	-	-
Many	3	1	49
Chémery	2	-	-
Agglo Hemy	5	2	165
Adelange	2	1 lagune primaire STEU	200
Marange Hallering	6	1 lagune primaire STEU	300
Vahl-lès-Faulquemont	2	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>21</b>	<b>5108</b>



## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 12 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : Station d'épuration de Faulquemont Amont

Code Sandre de la station : 025720901143

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/1997											
Commune d'implantation		Faulquemont (57209)											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		6500											
Nombre d'abonnés raccordés		1175											
Nombre d'habitants raccordés		2852											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		2 817 (percentile 95 de 2020)											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du		25 juillet 2020									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		RIVIERE LA NIED ALLEMANDE									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		ET si Q < 4308 m <sup>3</sup> OU si Q > 4308 m <sup>3</sup>				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		ET/OU				90					
DCO		90		ET/OU				75					
MES		30		ET/OU				90					
Pt		2		ET/OU				Du 01/04 au 31/10					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		oui		3,19	95,4	25,9	89,2	5,46	95,2	4,18	77,9	1,18	55,8

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°2 : Station d'épuration de Mainvillers**

**Code Sandre de la station : 025743000922**

<b>Caractéristiques générales</b>													
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel									
Date de mise en service				12/03/1998									
Commune d'implantation				Mainvillers (57430)									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				370									
Nombre d'abonnés raccordés				150									
Nombre d'habitants raccordés				329									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				89									
<b>Prescriptions de rejet</b>													
Soumise à				<input type="checkbox"/> Déclaration en date du				13 août 2009					
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur				RUISSEAU DE BROUCHE					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)							
DBO <sub>5</sub>		35		OU		90							
DCO		125		OU		80							
MES		60		OU		85							
NTK		30		OU		60							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/06/2021	Non	3,0	98	63	90	100	50	47	51	8,3	12		
22/09/2021	Oui	3,0	99	52	91	30	86	50	46	8,1	7		

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoi le suivi que de 4 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

**STEU N°3 : Lagune de Hémilly**

**Code Sandre de la station : 025731301246**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/10/1999								
Commune d'implantation			Hémilly (57313)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			300								
Nombre d'abonnés raccordés			71								
Nombre d'habitants raccordés			146								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			50								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Déclaration en date du			21 janvier 2010					
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU D'HEMILLY					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		35		OU		60					
DCO		100		OU		60					
MES		60		OU		50					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/06/2021	Oui	3,0	98	17,0	94	2,0	98	35	24	3,2	16
22/09/2021	Oui	3,0	99	30	94	5,0	98	4,4	91	1,8	67

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoie le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

**STEU N°4 : Lagune de Marange-Zondrange**

**Code Sandre de la station : 025744403446**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		Février 2019									
Commune d'implantation		Marange-Zondrange (57444)									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		450									
Nombre d'abonnés raccordés		230									
Nombre d'habitants raccordés		340									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		110									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du		24 janvier 2017							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE MARANGE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		OU		80					
DCO		90		OU		75					
MES		40		OU		75					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/06/2021	Oui	3,0	98	19,0	94	2,00	99	12,5	73	2,1	48
06/10/2021	Oui	3,0	98	29	94	2,00	99	10,7	62	2,1	59

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoise le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

**STEU N°5 : Station d'épuration de Créhange**

**Code Sandre de la station : 025715900146**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1989								
Commune d'implantation			Créhange (57159)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			16000								
Nombre d'abonnés raccordés			4165								
Nombre d'habitants raccordés			9116								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			11 189 (percentile 95 de 2020)								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du			14 novembre 2008					
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			la Nied allemande					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		OU		90					
DCO		100		OU		75					
MES		30		OU		90					
NGL		15		OU		70					
NH <sub>4</sub> <sup>-</sup>		10		OU		75					
Pt		2		OU		80					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	4,0	97,3	29,3	90,8	8,9	94,3	3,8	89,7	0,64	87,3

**STEU N°6 : Lagune d' Adelage**

**Code Sandre de la station : 0257008802619**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)						Lagunage naturel					
Date de mise en service						Mai 2017					
Commune d'implantation						Adelage (57008)					
Lieu-dit						Kiesenmertel					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>						330					
Nombre d'abonnés raccordés						118					
Nombre d'habitants raccordés						251					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j						100					
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du			9 novembre 2016					
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Ruisseau					
			Nom du milieu récepteur			Bruehlbach					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			OU		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>			30			OU		80			
DCO			100			OU		75			
MES			10			OU		75			
NTK			15			OU		70			
Pt			3			OU		50			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/06/2021	Oui	3,0	98	45	92	6,0	98	2,8	96	0,91	86
06/10/2021	Oui	3,0	93	31	85	2,0	98	0,90	97	1,4	55



**STEU N°7 : Station d'épuration de Chémery**

**Code Sandre de la station : 025720902344**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/11/2013								
Commune d'implantation			Faulquemont (57209)								
Lieu-dit			Commune associé de Chémery								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			168								
Nombre d'abonnés raccordés			55								
Nombre d'habitants raccordés			110								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			65								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Déclaration en date du Capacité inférieure à 12kg/j de DBO <sub>5</sub>								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU BAERENBACH					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		OU				90			
DCO		90		OU				85			
MES		30		OU				90			
NTK		10		OU				86			
Pt		5		OU				40			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/06/2021	Oui	3,0	96	16,0	93	10,0	95	0,60	97	0,90	64
06/10/2021	Oui	3,0	90	11,0	89	12,0	73	6,5	46	1,0	17

**STEU N°8 : Station d'épuration d'Herny**

**Code Sandre de la station : 025731902343**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/06/2014							
Commune d'implantation				Herny (57319)							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				787							
Nombre d'abonnés raccordés				319							
Nombre d'habitants raccordés				726							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				228							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à				<input type="checkbox"/> Déclaration en date du				27 septembre 2011			
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Rejet diffus			
				Nom du milieu récepteur				RUISEEAU DE L' AISNE			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		15		OU		90					
DCO		70		OU		80					
MES		20		OU		85					
NTK		20		OU		80					
Pt		4		OU		50					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/06/2021	Oui	3,0	96	43	82	12	91	9	80	3,8	7
22/09/2021	Oui	3,00	99	19	96	4	98	12,8	71	2,5	59

**STEU N°9 : Rhizosphère de Many**

**Code Sandre de la station : 025744202342**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				18/12/2013							
Commune d'implantation				Many (57442)							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				270							
Nombre d'abonnés raccordés				129							
Nombre d'habitants raccordés				244							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				126							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/>		Déclaration en date du				17 octobre 2013			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				RUISSEAU DES GRANDS PRES					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				OU		85			
DCO		90				OU		80			
MES		35				OU		80			
NGL		45				OU		45			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		15				OU		75			
Pt		5				OU		35			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/03/2021	Oui	3,0	97	10,0	94	2,0	99	17,5	32	2,0	31
22/09/2021	Oui	3,0	98	8,0	97	2,0	99	22	22	2,4	29

**STEU N°10 : Nouvelle station d'épuration de Longeville**

**Code Sandre de la station : 025741301943**

<b>Caractéristiques générales</b>													
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service			23/09/2009										
Commune d'implantation			Longeville-lès-Saint-Avoid (57413)										
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			7150										
Nombre d'abonnés raccordés			1856										
Nombre d'habitants raccordés			4112										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			5 353 (percentile 95 -2020)										
<b>Prescriptions de rejet</b>													
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du			28 février 2006							
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface							
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau le Blindengraben							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		ET si Q < 1660 m <sup>3</sup> OU si Q > 1660 m <sup>3</sup>				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		15		ET/OU				90					
DCO		65		ET/OU				80					
MES		20		ET/OU				90					
NTK		10		ET/OU				70					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		5		ET/OU				75					
Pt		2		ET/OU				80					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		Oui		3,00	96,0	16,1	93,2	3,90	97,2	3,94	83,3	0,48	81,3

**STEU N°11 : Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont**

**Code Sandre de la station : 025768603445**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre planté de roseaux à écoulement vertical à deux étages								
Date de mise en service			Septembre 2019								
Commune d'implantation			Vahl-lès-Faulquemont (57686)								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			350								
Nombre d'abonnés raccordés			121								
Nombre d'habitants raccordés			252								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			120								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Déclaration en date du			26 septembre 2017					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Cours d'eau					
		Nom du milieu récepteur				Le Baerenbach					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				OU		85			
DCO		80				OU		80			
MES		40				OU		80			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/03/2021	Oui	3,0	98	13,0	96	2,0	99	32	19	2,2	42
06/10/2021	Oui	3,0	96	12,0	96	2,0	99	26	15	2,7	33

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoie le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

**STEU N°12 : Station d'épuration de Haute Vigneulles**

**Code Sandre de la station : 025771401481**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/2004									
Commune d'implantation		Haute-Vigneulles (57714)									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		5000									
Nombre d'abonnés raccordés		1698									
Nombre d'habitants raccordés		3647									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		2 767 (percentile 95 – 2020)									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du		4 mai 2012							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Nied Allemande							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		OU		90					
DCO		90		OU		75					
MES		30		OU		80					
NGL		15		OU		80					
NTK		10		OU		75					
Pt		2		OU		80					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	3,09	96,8	16,80	94,4	4,28	97,6	6,09	72,7	1,30	59,7

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	49,3	51,2
Lagune de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	0	0
Lagune de Hénilly (Code Sandre : 025731301246)	0	0
Lagune de Marange-Zondrange (Code Sandre : 025744403446)	0	0
Station d'épuration de Créhange (Code Sandre : 025715900146)	212,9	268,1
Lagune d'Adelange (Code Sandre : 0257008802619)	0	0
Station d'épuration de Chémery (Code Sandre : 025720902344)	0	0
station d'épuration d'Herny (Code Sandre : 025731902343)	0	0
Rhizosphère de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
Nouvelle station d'épuration de Longeville (Code Sandre : 025741301943)	203,23	174,2
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont (Code Sandre : 025768603445)	0	0
Station d'épuration de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	51	87,3
<b>Total des boues produites</b>	<b>516,4</b>	<b>580,8</b>

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	49,3	51,2
Lagune de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	0	0
Lagune de Hénilly (Code Sandre : 025731301246)	0	0
Lagune de Marange-Zondrange (Code Sandre : 025744403446)	0	0
Station d'épuration de Créhange (Code Sandre : 025715900146)	212,9	268,1
Lagune d'Adelange (Code Sandre : 0257008802619)	0	0
Station d'épuration de Chémery (Code Sandre : 025720902344)	0	0
station d'épuration d'Herny (Code Sandre : 025731902343)	0	0
Rhizosphère de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
Nouvelle station d'épuration de Longeville (Code Sandre : 025741301943)	203,23	174,2
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont (Code Sandre : 025768603445)	0	0
Station d'épuration de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	51	87,3
<b>Total des boues produites</b>	<b>516,4</b>	<b>580,8</b>



## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné. Elle peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Redevance de collecte	0,88 € H.T.	0,88 € H.T.
Redevance de collecte et de traitement	1,39 € H.T.	1,39 € H.T.
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	13 €	13 €
Participation aux frais de branchement	<b>Coût réel des travaux</b>	

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	1,39 €/m <sup>3</sup>	1,39 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m <sup>3</sup>	0,233 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/02/16 effective à compter du 16/02/16 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 26/02/20 effective à compter du 26/02/20 fixant les frais d'accès au service et le tarif de la redevance assainissement.
- Délibération du 20/06/12 effective à compter du 20/06/12 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 15/12/10 effective à compter du 15/12/10 fixant la participation aux frais de branchement.

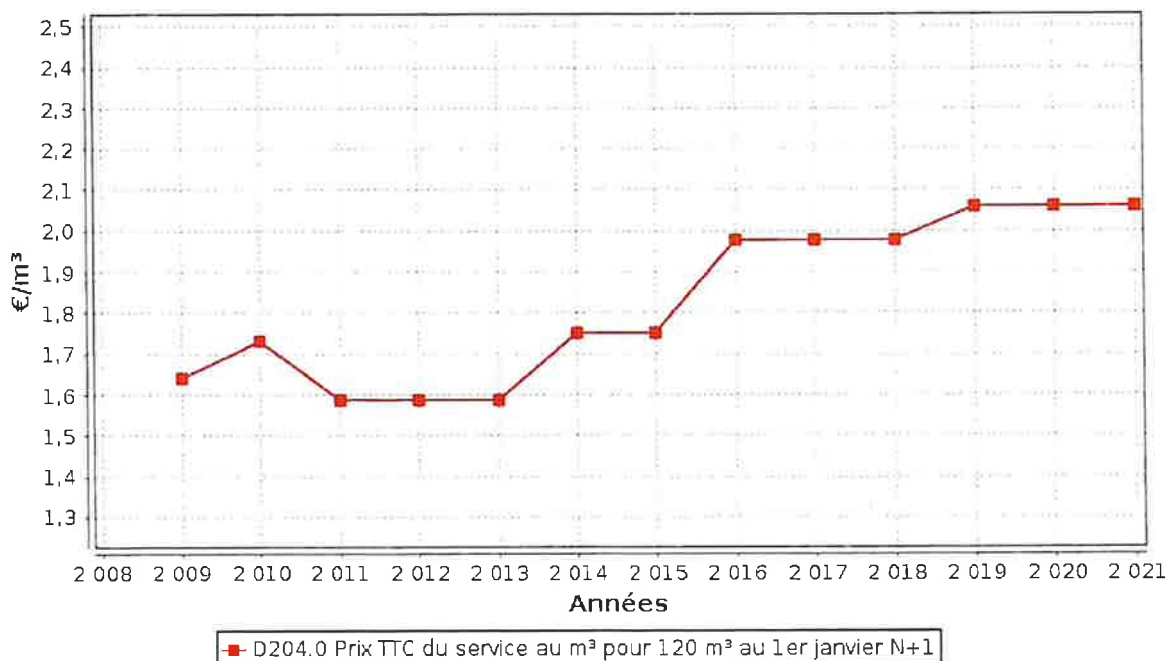
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	An 01/01/2021 en €	An 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	166,80	166,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	196,80	196,80	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
TVA	22,48	22,48	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,44	50,44	0%
<b>Total</b>	<b>247,24</b>	<b>247,24</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,06</b>	<b>2,06</b>	<b>0%</b>

**ATTENTION** : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

<b>Commune</b>	<b>Prix au 01/01/2021 en €/m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2022 en €/m<sup>3</sup></b>
Adaincourt	0,88	0,88
Adelange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Arraincourt	0,88	0,88
Arriance	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Bambiderstroff	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Boucheporn	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Créhange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Elvange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Faulquemont	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Flétrange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Fouigny	0,88	0,88
Guinglange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Hallering	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Han-sur-Nied	0,88	0,88
Haute-Vigneulles	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Herny	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Holacourt	0,88	0,88
Hémilly	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Laudrefang	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Longeville-lès-Saint-Avold	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Mainvillers	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Many	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Marange-Zondrange	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Zondrange	0,88	0,88
Pontpierre	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Teting-sur-Nied	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Thicourt	0,88	0,88
Thonville	0,88	0,88
Tritteling-Redlach	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Vahl-lès-Faulquemont	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Vatimont	0,88	0,88
Vittoncourt	0,88	0,88
Voimhaut	0,88	0,88
Zimming	1,39 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement

La facturation est effectuée avec une fréquence quadrimestrielle (SEBVF), et semestrielle (SEE et VEOLIA).

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 626 751,32	1 772 860,49	8,24
<i>dont abonnements</i>	297 647,65	303 053,66	1,78
Redevance eaux usées usage non domestique	78 069,81	57 028,40	-36,89
<i>dont abonnements</i>	0,00	0,00	0,00
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>1704 821,13</b>	<b>1 779 888,89</b>	<b>4,22</b>
Recettes de raccordement	70 044,99	61 603,90	-13,70
Prime de l'Agence de l'Eau	97 415,00	86 395,00	-12,76
Contribution au titre des eaux pluviales	415 000,00	415 000,00	0,00
Recettes liées aux travaux	125 815,24	109 484,12	-14,92
Contribution exceptionnelle du budget général	500 000,00	0,00	0
Autres recettes (préciser)	10 054,07	56 480,24	82,20
Opérations d'ordre	451 968,93	455 564,57	0,79
<b>Total autres recettes</b>	<b>1 670 298,23</b>	<b>1 184 527,83</b>	<b>-41,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>3 375 119,36</b>	<b>2 964 416,72</b>	<b>-13,85</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 779 888 € (1 877 820 au 31/12/2020).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 11 212 abonnés potentiels (100% pour 2020).

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	70%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>94</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%. les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 94 pour l'exercice 2021 (84 pour 2020).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>
Station d'épuration de Faulquemont amont	103	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	8,65	100	100
Lagune de Hénilly	4,4	100	100
Lagune de Marange-Zondrange	16,3	-	100
Station d'épuration de Créhange	532,6	100	100
Lagune d'ADELANGE	3,9	100	100
Station d'épuration de Chémery	3,05	100	100
station d'épuration d'Herny	24,15	100	100
Rhizosphère de Many	9,5	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	112	100	100
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont	7,55	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	131	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>
Station d'épuration de Faulquemont amont	103	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	8,65	100	100
Lagune de Hénilly	4,4	100	100
Lagune de Marange-Zondrange	16,3	-	100
Station d'épuration de Créhange	532,6	100	100
Lagune d' ADELANGE	3,9	100	100
Station d'épuration de Chémery	3,05	100	100
station d'épuration d'Herny	24,15	100	100
Rhizosphère de Many	9,5	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	112	100	100
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont	7,55	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	131	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).



### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>
Station d'épuration de Faulquemont amont	103	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	8,65	100	100
Lagune de Hémilly	4,4	100	100
Lagune de Marange-Zondrange	16,3	-	100
Station d'épuration de Créhange	532,6	100	100
Lagune d'ADELANGE	3,9	100	100
Station d'épuration de Chémery	3,05	100	100
station d'épuration d'Herny	24,15	100	100
Rhizosphère de Many	9,5	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	112	100	100
Rhizosphère de Vahl-Les-Faulquemont	7,55	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	131	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Faulquemont amont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	51,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>51,2</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

#### Station d'épuration de Créhange :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	268,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>268,1</b>

#### Nouvelle station d'épuration de Longeville :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	174,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>174,2</b>

#### Station d'épuration de Haute Vigneulles :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	87,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>87,3</b>

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \cdot 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 654 014,00	898 404
Montants des subventions en €	334 584,00	421 725,71
Montants des contributions du budget général en €	-	-

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	7 588 485,32	7 647 570,97
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	620 281,00
	en intérêts	186 496,00

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 991 324,38 € (952 154,81 € en 2020).

**4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**



<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants des travaux marchés HT €</b>
Etudes pour la mise aux normes de l'assainissement des communes de Voimhaut, Vittoncourt et Adaincourt	135 000,00

**4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels HT en €</b>
Mise aux normes de l'assainissement de Zondrange	2021/2022	749 687,50
Mise aux normes de l'assainissement de Fouligny	2022/2023	1 140 000,00

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 328 demandes d'abandon de créance et en a accordé 328.  
2 777,78 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0028 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0,0187 €/m<sup>3</sup> en 2020).

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2021.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	24 939	24 805
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	516,4	580,8
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,06	2,06
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	84	94
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0187	0,0028

Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau

## vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

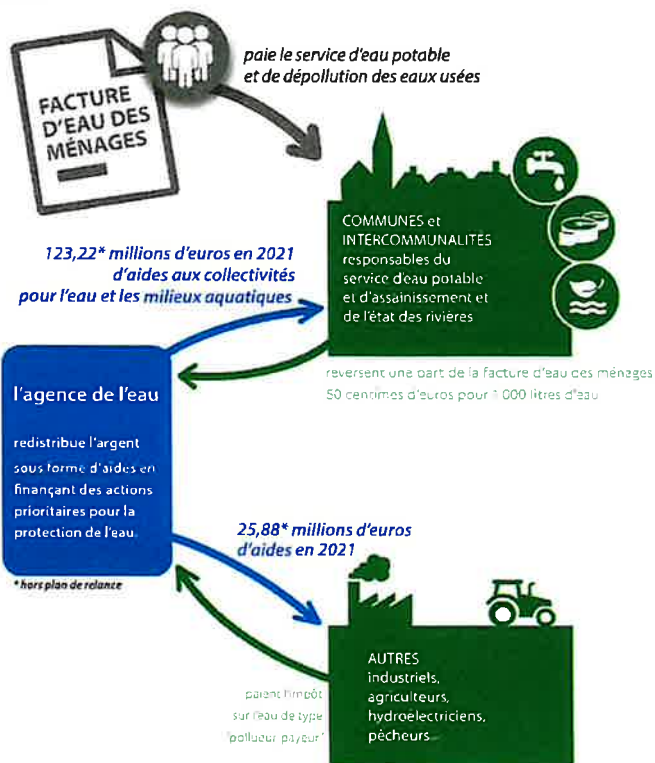
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

#### Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vos-questions>

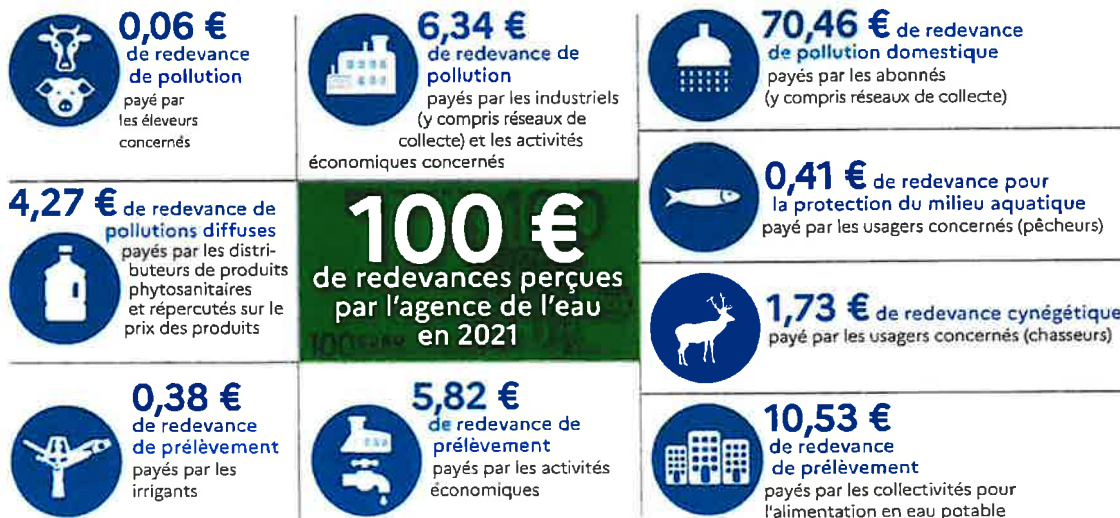
## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



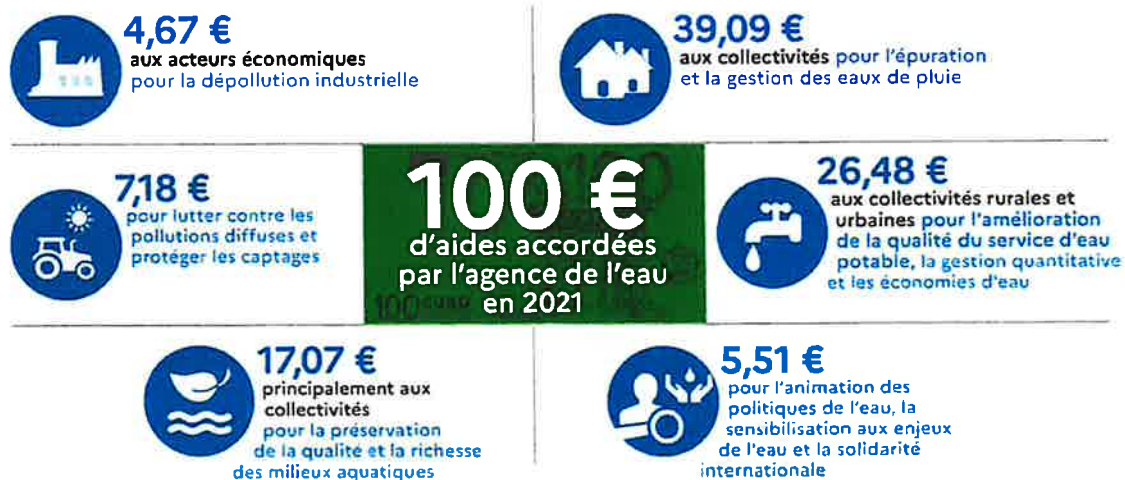
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2021...



## CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr/sdage\\_2022\\_2027](http://eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité       
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

Accuse de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022





**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**  
 13 RUE DU MOULIN  
 57380 FAULQUEMONT  
 Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
 LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
 06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gov.fr](http://www.payfip.gov.fr) et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805  
 Référence de votre facture, exemple  
 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.  
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.  
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
 Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.  
 Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

**Historique de consommation**

Relève du 09/08/2021 de 33 m3  
 Relève du 25/03/2021 de 30 m3  
 Relève du 18/11/2020 de 26 m3  
 Relève du 04/08/2020 de 36 m3  
 Relève du 26/03/2020 de 27 m3  
 Relève du 02/12/2019 de 26 m3  
 Relève du 13/08/2019 de 32 m3  
 Relève du 08/04/2019 de 33 m3  
 Relève du 19/11/2018 de 30 m3

Référence à rappeler : Identifiant : --- Mot de Passe : j  
 Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 ADELANGE

**Destinataire de la facture**

57380 ADELANGE

**Facture n° 2021-EA-00-2115500C du 27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 25/03/2021 au 09/08/2021

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

Votre consommation d'eau		33 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00353 €
		<b>Montants</b>
Collecte des eaux usées		61,49
Distribution de l'eau		65,52
Organismes Publics		23,44
<b>Total de la facture</b>		<b>150,45</b>

**Somme prélevée le 29/11/2021 150,45 €**

Le montant est en euros  
 COMITE DE GESTION DES EAUX DE FAULQUEMONT

**Emetteur :** SYNDICAT DES EAUX SEBVF

**Exercice :** 2021/3

**N° facture :** 2115500040518 N

**Montant :** 150,45 €

**Prélevé sur le compte Domiciliation**

**Date de prélèvement :** 29/11/2021

**Mandat de prélèvement SEPA :**  
 ICS : FR81222137359  
 RUM : ++FR81222137359-8010195-00003  
 BIC : CMCIFR2A0XX  
 IBAN : FR76102780526000020317\*\*\*\*

57380 ADELANGE



Accusé de réception en préfecture  
 057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
 Date de télétransmission : 26/09/2022  
 Date de réception préfecture : 26/09/2022

Facture n° 2021-EA-00-21155001 du 27/10/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	09/08/2021	R	1318			1351	33
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>33</b>

**Consommation facturée (m3) 33**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20 m3		1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 33	13 m3		1,28000	16,64	0,92 (5,50%)	17,56
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 33	33 m3		1,39000	45,87	4,59 (10,00%)	50,46
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m3		0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m3		0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m3		0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
<b>Total de votre facture</b>					<b>139,88</b>	<b>10,57</b>	<b>150,45</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>139,88</b>	<b>10,57</b>	<b>150,45</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

<b>EAU</b>	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
<b>ABONNEMENT</b>	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
<b>SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR</b>	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble recevable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).
<b>AGENCE de l'EAU</b>	1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.
<b>RESTE A PAYER</b>	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12 courriel : sgc.saint-avold@4gfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-2 10922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022



**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**  
 13 RUE DU MOULIN  
 57380 FAULQUEMONT  
 Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
 LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
 06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**  
 Merci de vous connecter sur [www.payflp.gouv.fr](http://www.payflp.gouv.fr) et de saisir les informations suivantes :  
 Identifiant de la collectivité : 8805  
 Référence de votre facture, exemple  
 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)  
**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.  
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.  
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
 Règlement par TIPI : voir ci-dessous pour les démarches.  
 Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

Référence à rappeler : Identifiant : ..... Mot de Passe :  
 Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 ARRIANCE

**Destinataire de la facture**

57580 ARRIANCE

**Facture n° 2021-EA-00-2115500C du 27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 26/03/2021 au 10/08/2021

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

Votre consommation d'eau		34 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00353 €
<b>Montants</b>		
Collecte des eaux usées		63,02
Distribution de l'eau		66,87
Organismes Publics		24,13
<b>Total de la facture</b>		<b>154,02</b>

**Montant total à payer avant le 29/11/2021 154,02 €**

**Historique de consommation**

Relève du 10/08/2021 de 34 m3  
 Relève du 26/03/2021 de 33 m3  
 Relève du 19/11/2020 de 28 m3  
 Relève du 04/08/2020 de 41 m3  
 Relève du 30/03/2020 de 23 m3  
 Relève du 13/12/2019 de 20 m3  
 Relève du 16/08/2019 de 40 m3  
 Relève du 03/04/2019 de 31 m3  
 Relève du 26/11/2018 de 38 m3

Mandat de prélèvement SEPA (prélèvement) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA postal. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : FR81222137359  
 ICS : FR81222137359  
 Référence : 4 CN 21 002115500037731 J 105 74 Montant : 154,02 €  
 Créancier : SEBVF-Faulquemont

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité  
 IBAN : FR76 3009 7333 4309 0529 3788 167  
 Titulaire du compte : MANZONI JEAN LUC



066310500219 1

'87333430005293780167

941133000175 25090021155000377310571054970706 15402

Accusé de réception en préfecture  
 057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
 Date de télétransmission : 26/09/2022  
 Date de réception préfecture : 26/09/2022

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	10/08/2021	R	343			377	34
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>34</b>

**Consommation facturée (m3)** **34**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20 m3		1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 34	14 m3		1,28000	17,92	0,99 (5,50%)	18,91
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34 m3		1,39000	47,26	4,73 (10,00%)	51,99
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34 m3		0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34 m3		0,35000	11,90	0,65 (5,50%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34 m3		0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
<b>Total de votre facture</b>					<b>143,21</b>	<b>10,81</b>	<b>154,02</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>143,21</b>	<b>10,81</b>	<b>154,02</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

<b>EAU</b>	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
<b>ABONNEMENT</b>	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
<b>SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR</b>	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épuration, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 15-5 du Code de la Santé Publique).
<b>AGENCE de l'EAU</b>	1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la source. Le SBRVF la repercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.
<b>RESTE A PAYER</b>	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public: SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12 courrier : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF  
13 RUE DU MOULIN  
57380 FAULQUEMONT  
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et de saisir les informations suivantes :  
Identifiant de la collectivité : 3805  
Référence de votre facture, exemple  
2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)  
**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.  
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.  
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.  
Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 25/08/2021 de 34 m<sup>3</sup>  
Relève du 09/04/2021 de 26 m<sup>3</sup>  
Relève du 02/12/2020 de 26 m<sup>3</sup>  
Relève du 13/08/2020 de 26 m<sup>3</sup>  
Relève du 07/04/2020 de 27 m<sup>3</sup>  
Relève du 17/12/2019 de 20 m<sup>3</sup>  
Relève du 27/08/2019 de 32 m<sup>3</sup>  
Relève du 18/04/2019 de 27 m<sup>3</sup>  
Relève du 03/01/2019 de 30 m<sup>3</sup>

Référence à rappeler      Identifiant : 4      -- Mot de Passe  
Occupant

Adresse du lieu desservi : 57690 BAMBIDERSTROFF

#### Destinataire de la facture

57690 BAMBIDERSTROFF

**Facture n° 2021-EA-00-21155001**      **du 27/10/2021**

#### Eau et Assainissement

Consommation du 09/04/2021 au 25/08/2021

#### Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

<b>Votre consommation d'eau</b>	<b>34 m<sup>3</sup></b>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00353 €

	Montants
Collecte des eaux usées	63,02
Distribution de l'eau	68,87
Organismes Publics	24,13

**Total de la facture**      **154,02**

**Somme prélevée le 29/11/2021**      **154,02 €**

Le montant sera prélevé sur le compte 1  
Domiciliation : CMCIFR2A

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2021/3

N° facture : 2115500038534 G

Montant : 154,02 €

Prélevé sur le compte  
Domiciliation :

Date de prélèvement : 29/11/2021

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM

BIC : CMCIFR2A

IBAN : FR76102780525500031057\*\*\*\*

57690 BAMBIDERSTROFF



Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Facture n° 2021-EA-00-211550003 du 27/10/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	25/08/2021	R	1184			1218	34
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>34</b>

**Consommation facturée (m3)** **34**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20 m3		1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 34	14 m3		1,28000	17,92	0,99 (5,50%)	18,91
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34 m3		1,39000	47,26	4,73 (10,00%)	51,99
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34 m3		0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34 m3		0,35000	11,90	0,65 (5,50%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34 m3		0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
<b>Total de votre facture</b>					<b>143,21</b>	<b>10,81</b>	<b>154,02</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>143,21</b>	<b>10,81</b>	<b>154,02</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

<b>EAU</b>	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
<b>ABONNEMENT</b>	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
<b>SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR</b>	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseau d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).
<b>AGENCE de l'EAU</b>	1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.
<b>RESTE A PAYER</b>	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 10 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12 courriel : sgc.saint-avold@drfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022





**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**  
 13 RUE DU MOULIN  
 57380 FAULQUEMONT  
 Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
 LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
 06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**

Merci de vous connecter sur [www.payfil.gov.fr](http://www.payfil.gov.fr) et de saisir les informations suivantes :  
 Identifiant de la collectivité : 8805  
 Référence de votre facture, exemple  
 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)  
 Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller, Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie, Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
 Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.  
 Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

**Historique de consommation**

Relève du 11/08/2021 de 34 m3  
 Relève du 31/03/2021 de 35 m3  
 Relève du 24/11/2020 de 26 m3  
 Relève du 10/08/2020 de 32 m3  
 Relève du 01/04/2020 de 30 m3  
 Relève du 05/12/2019 de 25 m3  
 Relève du 19/08/2019 de 29 m3  
 Relève du 08/04/2019 de 39 m3  
 Relève du 22/11/2018 de 30 m3

Référence à rappeler : Identifiant : --- Mot de Passe :  
 Occupant : HAN

Adresse du lieu desservi : 57690 ELVANGE

**Destinataire de la facture**

57690 ELVANGE

**Facture n° 2021-EA-00-2115500** **du 27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 31/03/2021 au 11/08/2021

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** **Détail au verso**

**Voire consommation d'eau** **34 m<sup>3</sup>**  
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00353 €

	Montants
Collecte des eaux usées	63,02
Distribution de l'eau	66,87
Organismes Publics	24,13

**Total de la facture** **154,02**

**Montant total à payer avant le 29/11/2021** **154,02 €**

Mandat de prélèvement SEPA : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

57690 ELVANGE

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : ---  
 ICS : FR81222137359  
 Référence : 4 CN 21 002115500038126 N 105 85 **Montant : 154,02 €**  
 Créancier : SEBVF-Faulquemont

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES**

**35908 RENNES CEDEX 9**



En cas de modification, joindre un relevé d'identité  
 IBAN : FR76 3000 4822 8300 0003 110 576  
 Titulaire du compte

06631050021

104L

74

941133000175 8713002115500038126 0571054970706 15402

Accuse de réception en préfecture  
 057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
 Date de télétransmission : 26/09/2022  
 Date de réception préfecture : 26/09/2022

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	11/08/2021	R	517			551	34
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>34</b>

**Consommation facturée (m3) 34**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20	m3	1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 34	14	m3	1,28000	17,92	0,99 (5,50%)	18,91
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34	m3	1,39000	47,28	4,73 (10,00%)	51,99
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5,50%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
<b>Total de votre facture</b>					<b>143,21</b>	<b>10,81</b>	<b>154,02</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>143,21</b>	<b>10,81</b>	<b>154,02</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

#### EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

**SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR**

#### ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

#### AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés  
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.  
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

#### RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 36039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12 courriel : sgc.saint-avald@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF  
13 RUE DU MOULIN  
57380 FAULQUEMONT  
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8906  
Référence de votre facture, exemple  
2022-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

#### Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CC DUF 1,  
Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 23/08/2021 de 34 m3  
Relève du 14/04/2021 de 36 m3  
Relève du 09/12/2020 de 37 m3  
Relève du 21/08/2020 de 41 m3  
Relève du 14/04/2020 de 32 m3  
Relève du 02/01/2020 de 35 m3  
Relève du 04/09/2019 de 44 m3  
Relève du 25/04/2019 de 32 m3  
Relève du 08/01/2019 de 43 m3

Référence à rappeler : Identifiant : .. --- Mot de Passe :  
Occupant : (

Adresse du lieu desservi : 57690 FLETRANGE

#### Destinataire de la facture

57690 FLETRANGE

**Facture n° 2021-EA-00-21155000: du 27/10/2021**

#### Eau et Assainissement

Consommation du 14/04/2021 au 23/08/2021

#### Voici la présentation simplifiée de votre facture

#### Voire consommation d'eau

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00353 €

Détail au verso

34 m<sup>3</sup>

Collecte des eaux usées  
Distribution de l'eau  
Organismes Publics

#### Montants

63,02  
66,87  
24,13

Total de la facture

154,02

**Montant total à payer avant le 29/11/2021**

**154,02 €**

Mandat de prélèvement SEPA dont : en signant ce formulaire de mandat vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA postal. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 FLETRANGE

#### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 21 002115500039731 M 105 03

Montant :

154,02 €

Créancier : SEBVF-Faulquemont

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN :

Titulaire du compte

066310500219

IN 30003024540005003464281

941133000175 2508002115500039731

0571054970706 15402

Achève de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	23/08/2021	R	257			291	34
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>34</b>

**Consommation facturée (m3)** **34**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20	m3	1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 34	14	m3	1,28000	17,92	0,99 (5,50%)	18,91
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34	m3	1,39000	47,26	4,73 (10,00%)	51,99
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5,50%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
<b>Total de votre facture</b>					<b>143,21</b>	<b>10,81</b>	<b>154,02</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>143,21</b>	<b>10,81</b>	<b>154,02</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

#### EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

#### ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchements à l'égout d'un immeuble recordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

#### AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés  
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.  
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

#### RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.13, courriel : sgc.saini-avold@dgrlp.finances.gouv.fr



**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**  
 13 RUE DU MOULIN  
 57380 FAULQUEMONT  
 Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
 LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
 06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**

Merci de vous connecter sur [www.payfil.gov.fr](http://www.payfil.gov.fr) et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805  
 Référence de votre facture, exemple  
 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIP1 : voir ci-dessus pour les démarches. Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier : \* --- Mot de Passe :  
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57220 FOULIGNY

**Destinataire de la facture**

57220 FOULIGNY

**Facture n° 2021-EA-00-21155000 u 27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 29/03/2021 au 12/08/2021

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Voire consommation d'eau** **35 m<sup>3</sup>**  
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00297 €

	Montants
Collecte des eaux usées	33,88
Distribution de l'eau	68,22
Organismes Publics	24,85

**Total de la facture** **126,95**

**Montant total à payer avant le 29/11/2021** **126,95 €**

**Historique de consommation**

- Relève du 12/08/2021 de 35 m3
- Relève du 29/03/2021 de 25 m3
- Relève du 23/11/2020 de 25 m3
- Relève du 05/08/2020 de 34 m3
- Relève du 01/04/2020 de 23 m3
- Relève du 05/12/2019 de 21 m3
- Relève du 19/08/2019 de 41 m3
- Relève du 03/04/2019 de 25 m3
- Relève du 23/11/2018 de 27 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57220 FOULIGNY



**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA05710506600D0211550003973521  
 ICS : FR81222137359  
 Référence : 4 CN 21 002115500039735 M 105 87 Montant : 126,95 €  
 Créancier : SEBVF-Faulquemont

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES**

**35908 RENNES CEDEX 9**



En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1610 6000 488641519979471  
 Titulaire du compte

066310500219

LAU 16106000488641519979471

941133000175 4212002115500039735 0571054885706 12695

Accusé de réception en préfecture  
 057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
 Date de télétransmission : 26/09/2022  
 Date de réception préfecture : 26/09/2022

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	12/08/2021	R	351			386	35
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>35</b>

**Consommation facturée (m3)** **35**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20	m3	1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 35	15	m3	1,28000	19,20	1,06 (5,50%)	20,26
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Collecte des eaux usées	1 à 35	35	m3	0,88000	30,80	3,08 (10,00%)	33,88
<b>Organismes Publics</b>							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,35000	12,25	0,67 (5,50%)	12,92
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,08000	2,80	0,15 (5,50%)	2,95
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,23300	8,16	0,82 (10,00%)	8,98
<b>Total de votre facture</b>					<b>118,67</b>	<b>8,28</b>	<b>126,95</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>118,67</b>	<b>8,28</b>	<b>126,95</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

#### EAU

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.

#### ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

#### ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble recordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

#### AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

#### RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SCC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12 courriel : scc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**  
 13 RUE DU MOULIN  
 57380 FAULQUEMONT  
 Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
 LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
 06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et de

saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP1 : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

Référence à rappeler

Identifiant :  
Occupant

--- Mot de Passe :

Adresse du lieu desservi :

57690 GUINGLANGE

Destinataire de la facture

57690 GUINGLANGE

**Facture n° 2021-EA-00-21155001**

**27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 30/03/2021 au 12/08/2021

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Détail au verso

**Votre consommation d'eau**

**35 m<sup>3</sup>**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00354 €

Collecte des eaux usées  
 Distribution de l'eau  
 Organismes Publics

**Montants**  
 64,55  
 68,22  
 24,85

**Total de la facture**

**157,62**

**Montant total à payer avant le 29/11/2021**

**157,62 €**

Historique de consommation

Relève du 12/08/2021 de 35 m3  
 Relève du 30/03/2021 de 37 m3  
 Relève du 26/11/2020 de 35 m3  
 Relève du 11/08/2020 de 43 m3  
 Relève du 02/04/2020 de 56 m3  
 Relève du 10/12/2019 de 53 m3  
 Relève du 21/08/2019 de 39 m3  
 Relève du 15/04/2019 de 16 m3

Mandat de prélèvement (SEPA) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, si votre banque a débité votre compte conformément aux instructions de créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vous devez conserver le présent mandat avec vous. Dans un document, vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de rapport de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57690 GUINGLANGE

★

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat :

ICS : FR61222137359

Référence : 4 CN 21 002115500038102 M 105 40 Montant : 157,62 €

Créancier : SEBVF-Faulquemont

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES**

**35908 RENNES CEDEX 9**

DATE et LIEU

SIGNATURE



Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500219

941133000175 07120021155000381020571054991706 15762

Accusé de réception en préfecture  
 057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
 Date de télétransmission : 26/09/2022  
 Date de réception préfecture : 26/09/2022

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		nm	12/08/2021	R	1032			1067	35
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>35</b>

**Consommation facturée (m3)** **35**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17754	21,68	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20	m3	1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 35	15	m3	1,28000	19,20	1,06 (5,50%)	20,26
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 35	35	m3	1,39000	48,65	4,87 (10,00%)	53,52
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,08000	2,80	0,15 (5,50%)	2,95
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,35000	12,25	0,67 (5,50%)	12,92
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,23300	8,16	0,82 (10,00%)	8,98
<b>Total de votre facture</b>					<b>146,55</b>	<b>11,07</b>	<b>157,62</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>146,55</b>	<b>11,07</b>	<b>157,62</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

#### EAU

##### ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

##### ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

##### AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

##### RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 36039, 57500 SAINT AVOLD 03.57.92.12.13, courriel : sgc-saint-avold@dgfp.finances.gouv.fr





**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**  
13 RUE DU MOULIN  
57380 FAULQUEMONT  
Tél : 03.87.29.30.31 [contact@sebvf.com](mailto:contact@sebvf.com)

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et de saisir les informations suivantes :  
Identifiant de la collectivité : 8805  
Référence de votre facture, exemple  
2022-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)  
**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.  
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.  
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.  
Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

**Historique de consommation**

Relève du 16/08/2021 de 37 m3  
Relève du 31/03/2021 de 30 m3  
Relève du 27/11/2020 de 25 m3  
Relève du 11/08/2020 de 36 m3  
Relève du 07/04/2020 de 28 m3  
Relève du 11/12/2019 de 31 m3  
Relève du 22/08/2019 de 51 m3  
Relève du 15/04/2019 de 37 m3  
Relève du 02/01/2019 de 51 m3

Référence à identifier : 6 --- Mot de Passe  
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 HALLERING

Destinataire de la facture

**57690 HALLERING**

**Facture n° 2021-EA-00-2115500€ du 27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 31/03/2021 au 16/08/2021

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation d'eau** 37 m<sup>3</sup>  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00354 €

	Montants
Collecte des eaux usées	67,60
Distribution de l'eau	70,92
Organismes Publics	26,26

**Total de la facture** 164,78

**Montant total à payer avant le 29/11/2021** 164,78 €

Merci de prélever SEPA (prélevement) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions écrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA consenti. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 HALLERING

**TIP SEPA**

Référence : 2021-EA-00-21155000219 H 105 57 Montant : 164,78 €  
K  
Créancier : SEBVF-Faulquemont

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES**

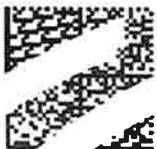
**35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500219

941133000175 17080621155000307

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022



Facture n° 2021-EA-00-211550C

du 27/10/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	16/08/2021	R	1445			1482	37
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>37</b>

Consommation facturée (m3)

37

## Détail de votre facture

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20 m3		1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 37	17 m3		1,28000	21,76	1,20 (5,50%)	22,96
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37 m3		1,39000	51,43	5,14 (10,00%)	56,57
<b>Organismes Publics</b>							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 37	37 m3		0,35000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 37	37 m3		0,08000	2,96	0,16 (5,50%)	3,12
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 37	37 m3		0,23300	8,62	0,86 (10,00%)	9,48
<b>Total de votre facture</b>					<b>153,21</b>	<b>11,57</b>	<b>164,78</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>153,21</b>	<b>11,57</b>	<b>164,78</b>

## Commentaires

## NOTE EXPLICATIVE

## EAU

## ABONNEMENT

C'est la déduction de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

## ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble recordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

## AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m<sup>3</sup> consommés excepté les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

## RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLE, 20 Rue du Lac, BP 30039, 37500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12 courriel : sgc.saint-avold@dgrip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022



SYNDICAT DES EAUX SEBVF  
13 RUE DU MOULIN  
57380 FAULQUEMONT  
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur [www.payfil.gov.fr](http://www.payfil.gov.fr) et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805  
Référence de votre facture, exemple  
2022-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

#### Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CC DUF 1,  
Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier : Mot de Passe :  
rappeler Occupant : M.

Adresse du lieu desservi :  
57690 HAUTE VIGNEULLES

#### Destinataire de la facture

57690 HAUTE VIGNEULLES

Facture n° 2021-EA-00-2115500 u 27/10/2021

#### Eau et Assainissement

Consommation du 06/04/2021 au 19/08/2021

#### Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
<b>Votre consommation d'eau</b>		<b>32 m<sup>3</sup></b>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00353 €

		Montants
Collecte des eaux usées		59,96
Distribution de l'eau		64,16
Organismes Publics		22,73

**Total de la facture** 146,85

**Montant total à payer avant le 29/11/2021** 146,85 €

#### Historique de consommation

Relève du 19/08/2021 de 32 m3  
Relève du 06/04/2021 de 33 m3  
Relève du 02/12/2020 de 27 m3  
Relève du 18/08/2020 de 67 m3  
Relève du 02/04/2020 de 52 m3  
Relève du 20/01/2020 de 0 m3  
Relève du 22/08/2019 de 0 m3  
Relève du 09/04/2019 de 15 m3  
Relève du 12/12/2018 de 23 m3

Mandat de prélèvement SEPA par défaut : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions édictées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA par défaut. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 HAUTE VIGNEULLES

#### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 21 002115500038449 P 105 28 Montant : 146,85 €

Créancier : SEBVF-Faulquemont

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500219

941133000175 9114002

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	19/08/2021	R	179			211	32
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>32</b>

**Consommation facturée (m3)** **32**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20	m3	1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 32	12	m3	1,28000	15,36	0,84 (5,50%)	16,20
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 32	32	m3	1,39000	44,46	4,45 (10,00%)	48,93
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,08000	2,56	0,14 (5,50%)	2,70
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5,50%)	11,82
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10,00%)	8,21
<b>Total de votre facture</b>					<b>136,55</b>	<b>10,30</b>	<b>146,85</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>136,55</b>	<b>10,30</b>	<b>146,85</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

#### EAU

#### ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. (facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

#### ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

#### AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés  
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.  
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEEVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

#### RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc-saintavold@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF  
13 RUE DU MOULIN  
57380 FAULQUEMONT  
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
LE VENDREDI DE 8H A 12H  
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et de saisir les informations suivantes :  
Identifiant de la collectivité : 8805  
Référence de votre facture, exemple  
2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)  
**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.  
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.  
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.  
Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 10/08/2021 de 32 m3  
Relève du 29/03/2021 de 38 m3  
Relève du 20/11/2020 de 21 m3  
Relève du 05/08/2020 de 49 m3  
Relève du 31/03/2020 de 64 m3  
Relève du 04/12/2019 de 65 m3  
Relève du 19/08/2019 de 86 m3  
Relève du 03/04/2019 de 68 m3  
Relève du 26/11/2018 de 69 m3

Référence à rappeler      Identifiant :      --- Mot de Passe :  
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 HEMILLY

#### Destinataire de la facture

57690 HEMILLY

**Facture n° 2021-EA-00-21155000 u 27/10/2021**

#### Eau et Assainissement

Consommation du 29/03/2021 au 10/08/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture      **Détail au verso**

**Vous consommation d'eau**      **32 m<sup>3</sup>**  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00353 €

	Montants
Collecte des eaux usées	59,96
Distribution de l'eau	64,16
Organismes Publics	22,73

**Total de la facture**      **146,85**

**Montant total à payer avant le 29/11/2021**      **146,85 €**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la création à moyen des attributions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez consulter auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 HEMILLY

★

#### TIP SEPA

Référence : 4 CN 21 002115500039331 X 105 44      Montant : 146,85 €

Créancier : SEBVF-Faulquemont

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1470 7007 0121 1195 7906 340  
Titulaire du compte : CARMÉ FREDERIC

066310500219

14707007013111957906340

941133000175 8777

1054991706      14685  
Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Facture n° 2021-EA-00-211560.

u 27/10/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	10/08/2021	R	531			563	32
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>32</b>

**Consommation facturée (m3) 32**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17754	21,86	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20 m3		1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 32	12 m3		1,28000	15,36	0,84 (5,50%)	16,20
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 32	32 m3		1,39000	44,48	4,45 (10,00%)	48,93
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32 m3		0,08000	2,56	0,14 (5,50%)	2,70
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32 m3		0,35000	11,20	0,62 (5,50%)	11,82
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32 m3		0,23300	7,46	0,75 (10,00%)	8,21
<b>Total de votre facture</b>					<b>136,55</b>	<b>10,30</b>	<b>146,85</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>136,55</b>	<b>10,30</b>	<b>146,85</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

<b>EAU</b>	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
<b>ABONNEMENT</b>	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
<b>SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR</b>	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).
<b>AGENCE de l'EAU</b>	1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVT la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.
<b>RESTE A PAYER</b>	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12 courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022



**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**  
13 RUE DU MOULIN  
57380 FAULQUEMONT  
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
Tél, astreinte hors ouverture des bureaux :  
06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et de saisir les informations suivantes :  
Identifiant de la collectivité : 8805  
Référence de votre facture, exemple  
2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)  
**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.  
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.  
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.  
Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

**Historique de consommation**

Relève du 01/09/2021 de 36 m3  
Relève du 19/04/2021 de 31 m3  
Relève du 14/12/2020 de 24 m3  
Relève du 25/08/2020 de 23 m3  
Relève du 21/04/2020 de 24 m3  
Relève du 09/01/2020 de 16 m3  
Relève du 09/09/2019 de 12 m3  
Relève du 02/05/2019 de 9 m3  
Relève du 10/01/2019 de 5 m3

Référence à rappeler      Identifiant :      --- Mot de Passe :  
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 HERNY

**Destinataire de la facture**

**57580 HERNY**

**Facture n° 2021-EA-00-21155001 du 27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 19/04/2021 au 01/09/2021

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

<b>Voire consommation d'eau</b>	<b>36 m<sup>3</sup></b>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00354 €

	Montants
Collecte des eaux usées	66,07
Distribution de l'eau	69,57
Organismes Publics	25,56

**Total de la facture** **161,20**

**Somme prélevée le 29/11/2021** **161,20 €**

Le montant sera prélevé sur le compte bancaire n° 00000270\*\*\*\*\* -  
Domiciliation : - Titulaire

**Emetteur :** SYNDICAT DES EAUX SEBVF

**Exercice :** 2021/3

**N° facture :** 2115500039851 N

**Montant :** 161,20 €

**Prélevé sur le compte 30004 02283 00000270\*\*\*\*\***

**Domiciliation :**

**Date de prélèvement :** 29/11/2021

**Mandat de prélèvement SEPA :**

**ICS :** FR81222137359

**RUM :**

**BIC :** I . . . . .

**IBAN :** FR76300040228300000270\*\*\*\*\*

57580 HERNY



Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Facture n° 2021-EA-00-2115500 du 27/10/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	01/09/2021	R	380			416	36
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>36</b>

**Consommation facturée (m3) 36**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20	m3	1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 36	16	m3	1,28000	20,48	1,13 (5,50%)	21,61
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,39000	50,04	5,00 (10,00%)	55,04
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,35000	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
<b>Total de votre facture</b>					<b>149,88</b>	<b>11,32</b>	<b>161,20</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>149,88</b>	<b>11,32</b>	<b>161,20</b>

**Commentaires**

## NOTE EXPLICATIVE

<b>EAU</b>	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
<b>ABONNEMENT</b>	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
<b>SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR</b>	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).
<b>AGENCE de l'EAU</b>	1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.
<b>RESTE A PAYER</b>	La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SOC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lee, BP 20039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12 courriel : sgc.saint-avold@dgfip.financa.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022





SYNDICAT DES EAUX SEBVF  
13 RUE DU MOULIN  
57380 FAULQUEMONT  
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gov.fr](http://www.payfip.gov.fr) et de

saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.  
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.  
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
Règlement par TIPPI : voir ci-dessus pour les démarches.  
Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

**Historique de consommation**

Relève du 09/08/2021 de 36 m3  
Relève du 25/03/2021 de 32 m3  
Relève du 19/11/2020 de 23 m3  
Relève du 07/08/2020 de 34 m3  
Relève du 26/03/2020 de 24 m3  
Relève du 04/12/2019 de 24 m3  
Relève du 16/08/2019 de 30 m3  
Relève du 03/04/2019 de 29 m3  
Relève du 28/11/2018 de 30 m3

Référence à rappeler : Identifiant : -- Mot de Passe  
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 MAINVILLERS

**Destinataire de la facture**

57380 MAINVILLERS

**Facture n° 2021-EA-00-21155000 du 27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 25/03/2021 au 09/08/2021

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Détail au verso

**Votre consommation d'eau**

36 m<sup>3</sup>

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00354 €

Collecte des eaux usées  
Distribution de l'eau  
Organismes Publics

Montants  
66,07  
69,57  
25,56

**Total de la facture**

161,20

**Montant total à payer avant le 29/11/2021**

161,20 €

Mandat de prélèvement SEPA (prélèvement) : en vertu de formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à créditer votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA mandat. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57380 MAINVILLERS

\*

DATE et LIEU

SIGNATURE

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 21 002115500039520 D 105 82 Montant : 161,20 €

Créancier : SEBVF-Faulquemont

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR28 2004 1010 1004 5535 3803 112

Titulaire du compte : BOULIER FABRICE

066310500219 BOULIER FABRICE 20041010100455353803112

941133000175 88040021155000395200571054967706 16120

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Facture n° 2021-EA-00-2115500

du 27/10/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	09/08/2021	R	590			626	36
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>36</b>

**Consommation facturée (m3)** **36**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prûx	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20	m3	1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 36	16	m3	1,28000	20,48	1,13 (5,50%)	21,61
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,39000	50,04	5,00 (10,00%)	55,04
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,35000	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
<b>Total de votre facture</b>					<b>149,88</b>	<b>11,32</b>	<b>161,20</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>149,88</b>	<b>11,32</b>	<b>161,20</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

#### EAU

##### ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

##### ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

##### AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

##### RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 e-mail : sgc.saint-avold@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022



**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**  
 13 RUE DU MOULIN  
 57380 FAULQUEMONT  
 Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
 LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
 06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**

Merci de vous connecter sur [www.payfil.gov.fr](http://www.payfil.gov.fr) et de saisir les informations suivantes :  
 Identifiant de la collectivité : 8805  
 Référence de votre facture, exemple  
 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)  
**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.  
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.  
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
 Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.  
 Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

**Historique de consommation**

Relève du 10/08/2021 de 39 m3  
 Relève du 25/03/2021 de 34 m3  
 Relève du 19/11/2020 de 26 m3  
 Relève du 07/08/2020 de 31 m3  
 Relève du 30/03/2020 de 28 m3  
 Relève du 04/12/2019 de 23 m3  
 Relève du 16/08/2019 de 25 m3  
 Relève du 03/04/2019 de 27 m3  
 Relève du 28/11/2018 de 4 m3

Référence à rappeler      Identifiant      Mot de Passe  
 Occupant : I

Adresse du lieu desservi :  
 57380 MANY

**Destinataire de la facture**

109 RUE DE L EGLISE  
 57380 MANY

**Facture n° 2021-EA-00-2115500039222 du 27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 25/03/2021 au 10/08/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture      **Détail au verso**

**Votre consommation d'eau**      39 m<sup>3</sup>  
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00354 €

	Montants
Collecte des eaux usées	70,66
Distribution de feu	73,62
Organismes Publics	27,69

**Total de la facture**      171,97

**Montant total à payer avant le 29/11/2021**      171,97 €

Mandat de prélèvement SEPA autorisé : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un paiement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA autorisé. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU      SIGNATURE

57380 MANY

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat  
 ICS : FR61222137359  
 Référence : 4 CN 21 002115500039222 E 105 16      Montant : 171,97 €  
 Créancier : SEBVF-Faulquemont

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500219 f

941133000175 9705002115500039222 0571054992706 17197

Accusé de réception en préfecture  
 057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
 Date de télétransmission : 26/09/2022  
 Date de réception préfecture : 26/09/2022

Facture n° 2021-EA-00-2115500

du 27/10/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	10/08/2021	R	284			323	39
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>39</b>

**Consommation facturée (m3)****39****Détail de votre facture**

	Tranche	Quantité	Unité	Prbx	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20 m3		1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 39	19 m3		1,28000	24,32	1,34 (5,50%)	25,66
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39 m3		1,39000	54,21	5,42 (10,00%)	59,63
<b>Organismes Publiques</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39 m3		0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39 m3		0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39 m3		0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
<b>Total de votre facture</b>					<b>159,88</b>	<b>12,09</b>	<b>171,97</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>159,88</b>	<b>12,09</b>	<b>171,97</b>

**Commentaires****NOTE EXPLICATIVE****EAU****ABONNEMENT**

C'est la consommation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dans l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

**ASSAINISSEMENT**

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

**AGENCE de l'EAU**

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés «exceptés les exonérés»  
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.  
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SERVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

**RESTE A PAYER**

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public SGC SAINT AVOLD, 26 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022



SYNDICAT DES EAUX SEBVF  
13 RUE DU MOULIN  
57380 FAULQUEMONT  
Tél : 03.87.29.30.31 [contact@sebv.com](mailto:contact@sebv.com)

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805  
Référence de votre facture, exemple  
2022-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

#### Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CC DUF 1,  
Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 17/08/2021 de 37 m<sup>3</sup>  
Relève du 08/04/2021 de 34 m<sup>3</sup>  
Relève du 27/11/2020 de 29 m<sup>3</sup>  
Relève du 12/08/2020 de 47 m<sup>3</sup>  
Relève du 08/04/2020 de 30 m<sup>3</sup>  
Relève du 11/12/2019 de 24 m<sup>3</sup>  
Relève du 26/08/2019 de 36 m<sup>3</sup>  
Relève du 17/04/2019 de 29 m<sup>3</sup>  
Relève du 19/12/2018 de 31 m<sup>3</sup>

Référence à rappeler : Identifiant : --- Mot de Passe :  
Occupant

Adresse du lieu desservi : 57690 MARANGE ZONDRANGE

Destinataire de la facture

57690 MARANGE ZONDRANGE

## Facture n° 2021-EA-00-2115500038232 du 27/10/2021

### Eau et Assainissement

Consommation du 08/04/2021 au 17/08/2021

#### Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
<b>Vous</b>	<b>consommation d'eau</b>	<b>37 m<sup>3</sup></b>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00354 €

		Montants
Collecte des eaux usées		67,60
Distribution de l'eau		70,92
Organismes Publics		26,26

**Total de la facture** **164,78**

**Somme prélevée le 29/11/2021** **164,78 €**

Le montant sera prélevé sur  
Domiciliation : B

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2021/3

N° facture : 2115500038232 D

Montant : 164,78 €

Prélevé sur le compt.

Domiciliation

Date de prélèvement : 29/11/2021

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FRB1222137359

RUM :

BIC : C00FRKPPM12

IBAN : FR76147070000760719450\*\*\*\*

57690 MARANGE ZONDRANGE



Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	17/08/2021	R	0			37	37
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>37</b>

**Consommation facturée (m3)** **37**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20	m3	1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 37	17	m3	1,28000	21,76	1,20 (5,50%)	22,96
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37	m3	1,39000	51,43	5,14 (10,00%)	56,57
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,08000	2,96	0,16 (5,50%)	3,12
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,35000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,23300	8,62	0,86 (10,00%)	9,48
<b>Total de votre facture</b>					<b>153,21</b>	<b>11,57</b>	<b>164,78</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>153,21</b>	<b>11,57</b>	<b>164,78</b>

## Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

#### EAU

##### ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

##### ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

##### AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés  
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.  
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

##### RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, SOC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.13 courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**  
13 RUE DU MOULIN  
57380 FAULQUEMONT  
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et de saisir les informations suivantes :  
Identifiant de la collectivité : 8805  
Référence de votre facture, exemple  
2022-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)  
**Message :**

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.  
Règlement de la facture en espèces : Joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.  
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
Règlement par TIP1 : voir ci-dessus pour les démarches.  
Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

**Historique de consommation**

Relève du 31/08/2021 de 38 m3  
Relève du 15/04/2021 de 36 m3  
Relève du 11/12/2020 de 29 m3  
Relève du 28/08/2020 de 41 m3  
Relève du 16/04/2020 de 24 m3  
Relève du 14/01/2020 de 32 m3  
Relève du 11/09/2019 de 59 m3  
Relève du 03/05/2019 de 49 m3  
Relève du 07/01/2019 de 58 m3

Référence à rappeler : Identifiant : --- Mot de Passe :  
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 THICOURT

**Destinataire de la facture**

**57380 THICOURT**

**Facture n° 2021-EA-00-21155000** du **27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 15/04/2021 au 31/08/2021

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Vous consommation d'eau** **38 m<sup>3</sup>**  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00298 €

	<b>Montants</b>
Collecte des eaux usées	36,78
Distribution de l'eau	72,27
Organismes Publics	28,98

**Total de la facture** **136,03**

**Somme prélevée le 29/11/2021** **136,03 €**

Le montant sera prélevé sur le compte  
Domiciliation

**Emetteur :** SYNDICAT DES EAUX SEBVF

**Exercice :** 2021/3

**N° facture :** 2115500040033 L

**Montant :** 136,03 €

**Prélevé sur le compte** 10278 05000 00020067\*\*\*\*

**Domiciliation :**

**Date de prélèvement :** 29/11/2021

**Mandat de prélèvement SEPA :**

**ICS :** FR61222137150

**RUM**

**BIC :** C... ..

**IBAN :** FR76102780526000020067\*\*\*\*

57380 THICOURT



Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	31/08/2021	R	365			403	38
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>38</b>

**Consommation facturée (m3) 38**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20	m3	1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 38	18	m3	1,28000	23,04	1,27 (5,50%)	24,31
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Collecte des eaux usées	1 à 38	38	m3	0,88000	33,44	3,34 (10,00%)	36,78
<b>Organismes Publics</b>							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,35000	13,30	0,73 (5,50%)	14,03
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,08000	3,04	0,17 (5,50%)	3,21
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,23300	8,85	0,89 (10,00%)	9,74
<b>Total de votre facture</b>					<b>127,13</b>	<b>8,90</b>	<b>136,03</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>127,13</b>	<b>8,90</b>	<b>136,03</b>

### Commentaires

#### NOTE EXPLICATIVE

#### EAU

##### ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

**SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR**

##### ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

##### AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

##### RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SQC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12 courriel : [sgc.saint-avold@dgip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.saint-avold@dgip.finances.gouv.fr)





**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**  
13 RUE DU MOULIN  
57380 FAULQUEMONT  
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H  
LE VENDREDI DE 8H A 12 H  
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :  
06.16.82.28.32

**REGLEMENT PAR INTERNET**

Merci de vous connecter sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805  
Référence de votre facture, exemple  
2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)  
Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.  
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.  
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.  
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.  
Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

**Historique de consommation**

Relève du 23/08/2021 de 37 m3  
Relève du 12/04/2021 de 39 m3  
Relève du 01/12/2020 de 32 m3  
Relève du 18/08/2020 de 56 m3  
Relève du 09/04/2020 de 32 m3  
Relève du 20/12/2019 de 38 m3  
Relève du 30/08/2019 de 50 m3  
Relève du 29/04/2019 de 31 m3  
Relève du 08/01/2019 de 34 m3

Référence à rappeler      Identifiant :      -- Mot de Passe :  
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57385 TRITTELING REDLACH

Destinataire de la facture

57385 TRITTELING REDLACH

**Facture n° 2021-EA-00-21155001**      **27/10/2021**

**Eau et Assainissement**

Consommation du 12/04/2021 au 23/08/2021

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Détail au verso

Votre consommation d'eau		37 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00354 €
<b>Montants</b>		
Collecte des eaux usées		67,60
Distribution de l'eau		70,92
Organismes Publics		26,26
<b>Total de la facture</b>		<b>164,78</b>

**Montant total à payer avant le 29/11/2021**      **164,78 €**

Mandat de prélèvement SEPA : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57385 TRITTELING REDLACH



**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 21 002115500037910 D 105 22

Montant :

164,78 €

Créancier : SEBVF-Faulquemont

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500219 1

941133000175 98040021155000379100571054994706

16478

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Facture n° 2021-EA-00-21165000

27/10/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	23/08/2021	R	247			284	37
<b>Consommation totale relevée</b>									<b>37</b>

Consommation facturée (m3)

37

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17754	21,66	1,19 (5,50%)	22,85
Eau	1 à 20	20	m3	1,19000	23,80	1,31 (5,50%)	25,11
Eau	21 à 37	17	m3	1,28000	21,76	1,20 (5,50%)	22,96
<b>Collecte des eaux usées</b>							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37	m3	1,39000	51,43	5,14 (10,00%)	56,57
<b>Organismes Publics</b>							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,08000	2,96	0,16 (5,50%)	3,12
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,35000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,23300	8,62	0,86 (10,00%)	9,48
<b>Total de votre facture</b>					<b>153,21</b>	<b>11,57</b>	<b>164,78</b>
<b>Montant total à payer</b>					<b>153,21</b>	<b>11,57</b>	<b>164,78</b>

## Commentaires

## NOTE EXPLICATIVE

## EAU

## ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emploi est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

## ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

## AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés  
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture  
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité

## RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12 courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture  
057-245700133-20220926-DE04-210922-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022

# Facture Standard

Prix en vigueur au **31/12/2021**

## Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

*Document établi le 05/09/2022*

Commune : Laudrefang (57386)

Profil : Particulier

---

Tarifs au 31/12/2021  
 Traité 214 Commune **Laudrefang (57386)**

		Euro			
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur)			32.00	5.5 %	
<b>Consommation</b>					
Consommation par An (part distributeur) De 1 à 40 (m3)	40	0.2000	8.00	5.5 %	
Consommation par An (part distributeur) De 41 à 5000 (m3)	80	0.8100	64.80	5.5 %	
Consommation (part syndicale) (m3)	120	1.1000	132.00	5.5 %	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0675	8.10	5.5 %	
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>244.90</b>		
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part DUF CC Service Assainissement)			30.00	10. %	
<b>Consommation</b>					
Consommation (part DUF Collecte et Traitement) (m3)	120	1.3900	166.80	10. %	
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>196.80</b>		
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %	
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %	
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>69.96</b>		
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>511.66 Euro</b>		
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>549.92 Euro</b>		
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>4.03 Euro</b>		

## Informations

### **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 31/12/2021 pour la commune Laudrefang (57386)

Elle concerne les contrats suivants :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

# Facture Standard

Prix en vigueur au **31/12/2021**

## Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

*Document établi le 05/09/2022*

Commune : Teting sur Nied (57668)

Profil : Particulier

---

Tarifs au 31/12/2021

Traité 214 Commune Teting sur Nied (57668)

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
<b>Distribution de l'eau</b>				
<b>Abonnement</b>				
Abonnement (part distributeur)			32.00	5.5 %
<b>Consommation</b>				
Consommation par An (part distributeur) De 1 à 40 (m3)	40	0.2000	8.00	5.5 %
Consommation par An (part distributeur) De 41 à 5000 (m3)	80	0.8100	64.80	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	1.1000	132.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0675	8.10	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>244.90</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>				
<b>Abonnement</b>				
Abonnement (part DUF CC Service Assainissement)			30.00	10. %
<b>Consommation</b>				
Consommation (part DUF Collecte et Traitement) (m3)	120	1.3900	166.80	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>196.80</b>	
<b>Organismes publics</b>				
<b>(taxes et redevances)</b>				
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>69.96</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>511.66</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>549.92</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>4.03</b>	<b>Euro</b>

## Informations

### **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 31/12/2021 pour la commune Teting sur Nied (57668)

Elle concerne les contrats suivants :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3